

NOUVELLE POLITIQUE DE L'IMMIGRATION ET DE L'ASILE

En collaboration avec le CNDH et la Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme, le ministère Chargé des Marocains Résidant à l'Etranger et des Affaires de la Migration a organisé le mercredi 10 septembre une rencontre sur le thème « la nouvelle politique de l'immigration et de l'asile : approche humanitaire, engagement et responsabilité partagée ». Cette rencontre a permis de mettre en lumière les résultats provisoires de l'opération exceptionnelle de régularisation des étrangers en situation administrative irrégulière, ainsi que les réalisations en matière d'intégration des immigrés et réfugiés dans le tissu socio-économique et de mise à niveau du cadre législatif relatif à l'immigration, à l'asile et à la lutte contre la traite des êtres humains. Intervenant à cette occasion, le président du CNDH, M. Driss El Yazami, a appelé à accorder plus d'attention à la problématique de l'intégration des immigrants, précisant qu'il s'agit d'une question complexe qui exige une politique spéciale et la contribution de l'ensemble des composantes de la société.

MISSION D'INFORMATION DU CNDH À DAKAR

Le CNDH a envoyé une mission d'information auprès du Comité Sénégalais des droits de l'Homme (CSDH) du 6 au 9 septembre 2014, à la suite de la mort tragique, le 29 août 2014 à Tanger, de Charles Alphonse NDOUR, ressortissant sénégalais, et des affrontements suivis d'arrestations et de reconduites à la frontière de migrants subsahariens vers Dakar. La délégation a tenu des séances de travail avec le Comité Sénégalais des droits de l'Homme (CSDH), des organisations non gouvernementales (ONG) travaillant dans le domaine de la protection des migrants, et des responsables gouvernementaux sénégalais. A l'issue de cette mission, le CNDH et le CSDH ont rendu public un communiqué dans lequel ils :

- Saluent le partenariat entre les deux institutions nationales des droits de l'Homme et les relations séculaires entre le peuple marocain et sénégalais ;
- Rappellent l'importance de la mise en œuvre effective de la nouvelle politique migratoire du Royaume du Maroc, adoptée en septembre 2013, conformément aux normes internationales des droits de l'Homme ;
- Saluent et encouragent les efforts à mener pour que la lumière soit faite et les responsabilités déterminées dans la mort de Charles Alphonse NDOUR ;
- Conviennent d'unir leurs efforts pour le renforcement du respect des droits humains dans leurs pays respectifs.

MÉDIATION DU CNDH POUR RECONSIDÉRER LA DÉCISION D'ÉLOIGNEMENT DU TERRITOIRE MAROCAIN DE SIX SUBSAHARIENS

Après avoir été saisi par les familles de six subsahariens ayant été interpellés à Tanger le 1^{er} septembre 2014 et fait l'objet d'une décision administrative d'éloignement du territoire marocain, et considérant que l'exécution de la décision administrative aurait pour résultat la séparation de familles, le CNDH a entamé une mission de médiation auprès du ministère de l'Intérieur, au terme de laquelle ce dernier a reconsidéré la décision précitée en accédant favorablement à la requête des familles. Ces six ressortissants étrangers, dont quatre sont originaires du Cameroun, un du Niger et un autre du Nigéria, sont tous en charge de familles et d'enfants en bas âge, et pour l'un d'entre eux d'une sœur mineure.



المجلس الوطني لحقوق الإنسان
 Conseil national des droits de l'Homme

GENÈVE : LE GTDA CONFORTE LE CNDH DANS SES RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX PEINES ALTERNATIVES ET À LA DÉTENTION PRÉVENTIVE

M. Mohamed Essabbar, secrétaire général du CNDH a pris part le mercredi 10 septembre à Genève (27^{ème} session du Conseil des droits de l'Homme) au débat interactif sur le rapport présenté par le groupe de travail sur la détention arbitraire suite à la visite effectuée par ce dernier au Maroc du 9 au 18 septembre 2013. Dans sa déclaration orale, M. Essabbar a salué 'la réactivité du gouvernement à ses rapports et ses recommandations sur l'amélioration des conditions dans les hôpitaux psychiatriques, et l'a invité 'à accélérer la mise en œuvre de ses recommandations, notamment l'adoption de la loi relative au traitement des maladies mentales'. Concernant les mineurs délinquants, il a recommandé, au nom du CNDH, 'l'interdiction du placement, même provisoire et quelle que soit la nature de l'infraction, d'un mineur de moins de quinze ans révolus' et souligné l'urgence de créer un mécanisme de recours indépendant, accessible aisément et sans discrimination aucune'.

GENÈVE : CONTRIBUTION DU CNDH AU DÉBAT INTERACTIF SUR LES PERSONNES ÂGÉES

Dans le cadre de sa participation aux travaux de la 27^{ème} session du Conseil des droits de l'Homme (du 8 au 26 septembre 2014), Mme Najat El Mekkaoui, membre du CNDH, a pris part, au nom du Conseil, au débat interactif à propos du rapport présenté le 8 septembre par Mme Rosa Kornfeld-Matte, experte indépendante chargée de promouvoir l'exercice par les personnes âgées de tous les droits de l'homme. Dans sa déclaration, le CNDH a fait part de l'intérêt qu'il porte aux personnes âgées, en partageant un certain nombre de constats et recommandations issues de son étude sur les centres d'accueil pour les personnes âgées.

LE CONSEIL PARTICIPE À GENÈVE AU DÉBAT INTERACTIF SUR LE DROIT À L'EAU

Représenté par Mme Houria Tazi Sadeq, membre de la CRDH de Casablanca-Settat et experte de la question du droit à l'eau, le CNDH a pris part au débat interactif autour du rapport du rapporteur spécial sur le droit à l'eau potable et à l'assainissement organisé dans le cadre de la 27^{ème} session du Conseil des droits de l'Homme. Tout en rappelant ses engagements en la matière à travers des différentes actions menées dans ce sens (études, séminaires, etc), le CNDH a adressé plusieurs recommandations au gouvernement qui visent notamment l'adoption du référentiel des 'droits de l'homme' tel que consacrés au niveau international y compris les normes permettant l'accès à la justice, la sensibilisation des citoyens à la question du droit à l'eau et l'adoption d'une approche participative et genderisée incluant les organisations des droits de l'homme impliquées dans les questions de l'eau et de l'assainissement dans les processus décisionnels.

SÉMINAIRE D'INFORMATION SUR LA PRÉVENTION DE LA TORTURE

Le CNDH et le Comité pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) du Conseil de l'Europe ont organisé les 8 et 9 septembre à Rabat un séminaire d'information sur la prévention de la torture au profit des membres des CRDH et des cadres du Conseil chargés de la protection des droits de l'Homme. Ce séminaire a porté sur plusieurs thématiques dont les techniques de monitoring préventif des lieux de privation de liberté, le traitement et le suivi des cas de la torture, l'introduction générale sur les activités du CPT, ses méthodes de travail et ses prérogatives pendant les visites. Ses travaux ont été clôturés par une table ronde sur les perspectives de mise en place du mécanisme national de prévention de la torture prévu par la quatrième partie du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture. Cette rencontre a été organisée dans le cadre du Programme « Renforcer la réforme démocratique dans les pays du voisinage méridional » (Programme Sud) financé par l'Union européenne et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe.

FORMATION SUR LES TECHNIQUES DES ENQUÊTES DANS LES ENDROITS DE DÉTENTION

Le CNDH a organisé les 9 et 10 septembre à Rabat, une formation sur les techniques des enquêtes dans les endroits de détention en faveur des membres des commissions régionales du Conseil et de son staff administratif. Cette session de formation a permis de soutenir et de renforcer les capacités des membres et des cadres du CNDH pour la maîtrise du fondement et des principes des techniques d'enquêtes ainsi que la méthode d'entretiens dans les lieux de détention. La formation a été organisée dans le cadre du programme de coopération Matra Sud, initié par les Pays-Bas, qui a pour objectif d'appuyer la transition démocratique dans les pays arabes.

DROITS DE L'HOMME EN ENTREPRISES

Le CNDH a organisé un atelier de formation interne au profit des présidents et membres de ses commissions régionales et de son staff administratif sur les droits de l'Homme en entreprise. L'objectif de cet atelier était de permettre aux participants de s'imprégner du référentiel normatif et juridique qui régit la question des droits de l'Homme en entreprises en général, et dans l'industrie extractive en particulier. L'accent a été mis sur le rôle des CRDH dans le monitoring des droits de l'Homme en entreprises et sur les pratiques de gestion des risques sur les droits de l'Homme par des entreprises au Maroc.

RENCONTRE AVEC M. BRAHIM SALAMA, DIRECTEUR DE LA DIVISION DES ORGANES DE TRAITÉS (HCDH)

Lors de sa participation aux travaux de la 27^{ème} session du Conseil des droits de l'Homme, M. Mohamed Essabbar, accompagné de M. Mourad Erraghib, directeur de la coopération et des relations extérieures au CNDH a tenu une réunion de travail avec M. Brahim Salama, directeur de la division des organes de traités au Haut-commissariat aux droits de l'Homme (HCDH) afin de discuter de plusieurs points de coopération notamment le forum mondial des droits de l'Homme et le futur centre de formation et de renforcement des capacités en matière de droits de l'Homme du CNDH.

ACCUEIL DES DÉLÉGATIONS

Responsable au musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (le 10 septembre) : M. Driss El Yazami a reçu Mme Yolande Padilla, chargée du développement, de la recherche et des partenariats internationaux au musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée. Cette réunion a été une occasion pour identifier les pistes de coopération entre le Conseil et le musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée notamment en matière de mise en œuvre des projets de musées lancés par le CNDH dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de l'IER relatives aux archives, à l'histoire et la mémoire, en l'occurrence les musées de Dakhla, du Rif et des Oasis et la Maison de l'Histoire du Maroc. M. EL Yazami était accompagné de Mme Naïma Senhadji, Coordinatrice du Programme IER2, M. Rahal Boubrik, Directeur du Centre des études sahariennes et M. Mustapha Jlok, Conseiller du Président

Le Médiateur de la République du Mali (le 9 septembre) : M. Habib Belkouch, membre du CNDH, et M. Abdelkader Zraih, président de la CRDH de Rabat-Kenitra ont reçu M. Baba Akhrib Haidara, Médiateur de la République du Mali. Les deux membres du CNDH ont mis l'accent sur l'évolution de la situation des droits de l'Homme au Maroc, le processus de justice transitionnelle et les prérogatives et les réalisations du Conseil et de ses Commissions régionales depuis sa création en 2011. Alors que le responsable malien a mis en avant l'expérience du Mali en matière de dialogue avec la société civile. Les membres du CNDH ont exprimé leur disposition à renforcer la coopération du Conseil avec les institutions maliennes sur les questions des droits de l'Homme, notamment avec la Commission malienne des droits de l'Homme.

Responsable au Conseil national de la femme en Egypte (le mercredi 10 septembre) : Mme Saadia Wadah, membre du CNDH et Mme Naïma Benwakrim, directrice de la protection et du monitoring ont reçu Mme Fatima Khafaji, responsable du Bureau des plaintes au Conseil national de la femme. L'accent a été mis sur les réalisations du Conseil depuis sa création et sur ses actions menées en matière de promotion des droits des femmes dont ses mémorandums sur l'APALD (L'Autorité pour la parité et la lutte contre toutes les formes de discriminations) et sur les travailleurs domestiques.